L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 FEVRIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 4 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Deux terrains, dans le Deuxième District, rue Dumaine, avec bâtisses et améliorations. Aussi, un autre terrain, dans le même District et face à la rue St-Pierre, avec bâtisses.

Par H. Pons, au coin des rues Lapeyrouse et Derbigny — Meubles.

Par D. E. Morphy, rue Decatur, entre Hôpital et Quartier — Comestibles pour familles, etc.

Par G. de Feriet & Co. — Vente continuée de meubles, à l'Hôtel St-Louis.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la presse à coton du Troisième District — Oranges et limons.

Par Placide J. Spear, au No 206 de la rue Conti — Un assortiment général de meubles, etc., etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Marchandises sèches étrangères et américaines; lingerie de messieurs; broderies fines, mouchoirs, dentelle, etc.

Par Vincent & Co., au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION!

Propriétés améliorées, de valeur, dans le Deuxième District, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes aux enchères qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent:

1° Un terrain et une portion de terre avec la spacieuse maison de résidence, haute, en briques, et dépendances qui s'y trouvent, portant le No 144 de la rue Dumaine, entre celles des Remparts et Bourgogne, Deuxième District.

2° Et un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District, rue St Pierre entre celles Villeré et Robertson.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

SPECTACLES.

Mercredi, 4 février 1874.

Académie de Musique. — Ministrels de Haverly.

Impérieuses nécessités de la situation.

Il est inutile de se dissimuler la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les affaires de notre ville. Cette gravité est comprise par tout le monde aujourd'hui; les affranchis même qu'on croirait étrangers aux difficultés qui nous assiègent, sentent qu'ils y sont intéressés et qu'il faut en sortir à tout prix et au plus vite. Et comment pourrait-on en sortir avec des demi-mesures comme celles qui sont proposées par le Conseil de ville? Ce ne sont pas là des remèdes; ce ne sont pas même des atténuations. Les accepter serait nourrir le mal; ce serait l'entretenir et le perpétuer. Nous ne pouvons vivre ainsi avec un fardeau hors de toute proportion avec nos forces. Nous en sommes écrasés. Il faut le secouer; il faut l'alléger sous peine d'étouffement final. Eh, mon Dieu! Ce n'est pas nous qui le disons; ce n'est pas nous qui l'affirmons; c'est la puissance impérieuse des choses et notre raison se révolte contre l'inutilité des moyens proposés et notre conscience nous dit qu'il faut avoir recours à d'autres expédients.

Qu'on y songe donc et sérieusement! Jamais il n'y eut au monde de municipalité plus mal traitée que la nôtre. Nous l'avons déjà rapporté: la ville seule de la Nouvelle-Orléans est plus chargée d'impôts et de dettes que les Etats les plus riches et les plus florissants; ces Etats florissent justement parce qu'ils ont été épargnés par leur propre gouvernement fiscal, et c'est là le secret de leur richesse. Sait-on à quel chiffre il faudrait faire descendre notre dette municipale pour la mettre au niveau de la dette de la Georgie? La Georgie a près de six fois autant d'habitants que notre ville et ne doit que huit millions de piastres. La Nouvelle-Orléans doit 23 millions et n'a que 200.000 habitants. Ces deux termes de comparaison posés, et population et dette, nous n'avons pas besoin d'exprimer la différence par des chiffres; cette différence saisit immédiatement l'esprit; d'un autre côté on ne doit presque rien et de l'autre on doit tout. On doit si bien tout ici que les revenus ne suffisent plus à couvrir les frais de toute sorte qui pèsent sur la communauté.

Ce n'est pas une république de gens sensés et honnêtes travaillant tous pour le bien de tous; c'est une république de fripons et d'idiots où tout est sacrifié à l'intérêt d'un fort petit nombre pour le malheur d'une population entière qui travaille et qui souffre sans retirer jamais rien de ses souffrances et de ses labeurs. L'économie lui est devenue impossible; cette population est exploitée hideusement, criminellement, comme si elle était au pouvoir d'un ennemi sauvage qui l'aurait conquise pour la rendre esclave et la tailler à merci. L'exploitation y va jusqu'à la confiscation, c'est le mot du mémoire adressé par le Conseil de ville à la Législature, et nous le répétons encore, car, pour nous, nous l'avions déjà écrit cent fois pour une, avant qu'il fut entré dans le style officiel de la municipalité.

Nous connaissons une ville que les saturnales de la guerre n'ont pas plus épargnée que la Nouvelle-Orléans et qui, cependant, a su se tirer d'affaire et poursuivre le cours de ses prospérités primitives. C'est la ville de St-Louis, du Missouri, qui a aujourd'hui une population de 300,000 habitants et dont la dette ne dépasse pas 14 millions de piastres. Ces habitants sont presque tous des citoyens actifs, producteurs et payant taxe, tandis qu'ici notre population de 200,000 se compose en partie d'une race qui ne produit pas, qui n'a pas d'initiative, qui ne paye rien au fisc et dont le vagabondage est l'état presque normal. C'est donc sur 150,000 habitants seulement qu'il faut lever les intérêts d'une dette de 23 millions et les frais d'un régime administratif le plus dispendieux qu'on ait jamais vu. Quelle différence et quelles tristes réflexions n'inspire pas ce rapprochement de condition entre deux villes toutes deux situées sur les bords du même fleuve, l'une au Nord, l'autre au Sud, et toutes deux appartenant à ce grand Ouest où se développe sans cesse l'incommensurable avenir de l'Union!

Croit-on que si la ville de St-Louis eut été gouvernée par ses financiers, ses hommes d'État et ses notables comme la Nouvelle-Orléans a été traitée par les siens, elle eut pu se relever si vite des horreurs de la guerre civile et faire renaître l'industrie au moment étouffée par les discordes politiques? Croit-on que la ville de St-Louis eut été à même de s'ouvrir avec le Sud des voies de communications plus rapides que celle du fleuve et construire, en deux ans, la grande ligne ferrée qui finit à Dallas, où elle s'embranche avec le chemin de fer central du Texas, pour aboutir au Golfe du Mexique? En deux ans, nous le répétons, cette grande ligne a été construite et nous, en quinze ans, qu'avons-nous fait? à l'exception du chemin de fer de Mobile et du tronçon d'ici à Donaldsonville, deux chemins construits avec les capitaux du Nord et d'une étendue restreinte, nous n'avons rien fait.

Nous n'avons pas même pu atteindre à notre frontière texienne et, loin d'arriver à Houston, nous ne savons pas même quand nous arriverons à la Sabine. Peut-on être plus impuissant? Peut-on avoir une preuve plus positive et plus désespérante de notre incapacité industrielle et de notre néant financier? Et cependant le sol est à nous, beaucoup plus à nous que n'appartient à St-Louis le sol que son chemin de fer traverse pour gagner le Texas. Qui nous empêche donc de travailler de la même manière et de nous ouvrir des communications là où elles nous font un si grand besoin?

Ce qui nous empêche! On le sait bien, c'est notre détresse pécuniaire, résultat de l'agiotage. Toutes nos ressources ont été livrées aux agioteurs. Beaucoup de familles, par eux, ont été réduites à la misère, et tout le monde sera bientôt par eux si on ne les arrête, réduit à la mendicité. Pour échapper à cet abominable état de choses, il faut faire payer aux agioteurs ce qu'ils nous ont pris et ce qu'ils nous doivent. En vain, dira-t-on que c'est le gouvernement radical qui en est cause. Sans doute, le gouvernement radical est le premier coupable, mais il n'aurait pu nous faire la moitié du mal qu'il nous a fait s'il n'eut trouvé des complices en dehors des attaches de parti. De tout temps, ces complices ont été prévenus qu'ils remplissaient un rôle indigne et que, par leurs opérations impures, ils travaillaient et contribuaient à la ruine de la cité. De tout temps il leur a été dit qu'ils servaient au maintien d'un régime infâme en accréditant, par leurs achats, des titres de rente qui, sans eux, n'auraient eu aucune valeur et dont personne n'eût voulu, s'ils n'eussent essayé d'en faire un objet de spéculation et s'ils ne les eussent cotés sur le marché comme des valeurs respectables.

Aujourd'hui, tout cela est connu, tout cela est compris; on ne peut plus tromper même un nègre, car le nègre sait comme nous, que notre monstre est la dette; que notre cancer est la taxe, et qu'on n'améliorera pas cette situation sans amputer l'un et sans réduire l'autre.

Le Mémoire du Conseil de ville, adressé à la Législature, dit que cette Législature ne voudrait pas servir à notre libération en diminuant la dette. Comment le Conseil a-t-il pu avancer une pareille chose en présence du bill de consolidation que les deux chambres de la Législature ont voté à l'unanimité et qui réduit toutes sortes de dettes d'Etat de 53 millions à 15 millions et qui les limite à ce dernier chiffre pour un demi-siècle? Ne dirait-on pas que le Conseil ignore ce qui se passe à la salle des Dryades?

Mais il y a plus que cela. Un membre de cette Législature, que le Conseil affectait de ne pas connaître au moment où le mémoire a été signé, avait déjà présenté un projet de loi réduisant toutes les dettes de ville à 10 millions. Il se peut que ce projet confonde un peu trop ce qui est légitime avec ce qui ne l'est pas, les anciennes dettes avec les nouvelles, et qu'il soit à modifier sous ce rapport et même sous plusieurs autres, mais sa limite de la dette municipale à 10 millions est acceptable et nous croyons qu'avec 10 millions de réserve il est facile de faire face à toutes les réclamations légitimes et à tous titres détenus par les capitalistes honnêtes ou les créanciers sérieux.

Ce bill, du reste, par ordre de la Chambre, a dû être communiqué hier au Conseil et le Conseil verra que la Législature, si usurpatrice qu'elle soit, ne refuse pas de faire pour la ville ce qu'elle a fait pour l'Etat, et que même elle serait disposée à se passer du concours du Conseil. Alors pourquoi ce dernier ne voudrait-il pas accueillir la grande réforme qu'on lui offre, et demanderait-il de très faibles économies administratives qu'on ne voudra peut-être pas lui accorder, parce qu'elles touchent à la politique? Par un sentiment de respect sincère envers l'opinion publique et touché profondément des misères de notre situation, nous dirons au Conseil: Conformez-vous aux circonstances; changez de résolution; soyez un peu plus patriote et décidez promptement. La ville ne peut attendre.

Le "Times" et nos Sénateurs.—Le *Times* se moque du monde quand il dit que MM. Booth et Voorhies doivent une explication à leurs constituants pour n'être pas allés reprendre leurs sièges à l'assemblée usurpatrice du Mechanic's Institute. Ces messieurs ont beaucoup trop de respect pour leur propre dignité et pour les sentiments de leurs constituants pour suivre l'exemple du Dr. V. O. King et des autres transfuges de la cause conservatrice. Nous regrettons de voir que, malgré ses protestations d'indépendance, le *Times* est resté purement et simplement l'organe de l'usurpation Kellogg.

Une protestation de porteurs de Bons. — Le *Picayune* a publié une protestation de certains porteurs de Bons contre le bill de conversion. Le *Republican* fait observer que cette protestation n'a jamais été reçue par ceux à qui elle est adressée; il remarque que les signataires, MM. John A. Griswold, E. D. Morgan, J. et W. Seligman, J. J. Anderson, Ames, Pondir, et autres étaient tous originairement intéressés dans la Compagnie de Chattanooga et qu'ils sont les porteurs des deux millions et demi de Bons de cette Compagnie, contre le paiement desquels une injonction a été prise. Le *Republican* raconte l'histoire de la fabrication frauduleuse de ces Bons et il pense que ceux qui les ont seraient trop heureux d'en obtenir 60 cents à la piastre.

Une bonne suggestion pour la Louisiane.—Le *Herald*, de New-York, qui défend avec zèle la cause de la Louisiane, publie sous le titre qui précède le paragraphe suivant:

"Le dernier trait des complications en Louisiane est le bruit que le gouverneur Kellogg a adressé une réquisition au gouverneur du district de Colombie pour la personne de l'ex-gouverneur Warmoth, actuellement à Washington. Si Kellogg pouvait emprisonner Warmoth et si Warmoth pouvait, en représailles, mettre Kellogg sous les verrous, quel bienfait ce serait pour la Louisiane!"

Merchant's Daily Manifest. — Tel est le titre d'un journal nouveau, entièrement consacré aux affaires de commerce. Les négociants et facteurs se plaignaient de la suppression de leurs noms dans la liste des consignations, par chaque arrivage, ils les verront chaque jour dans le *Manifest*, qui ne leur demandera pour cela que deux piastres par mois. — Ce nouveau journal est du reste magnifiquement imprimé et présente à la vue une feuille engageante et de lecture facile. Le *Manifest* paraîtra vendredi, 6 février 1874, pourvu qu'il ait trouvé un patronage suffisant pour bien faire augurer de l'entreprise.

PIRATERIE EN LOUISIANE.

Le vol audacieux commis à bord d'un train du chemin de fer de Cairo à Fulton, vol relaté dans nos dépêches d'hier, a eu son pendant en Louisiane, mais cette fois à bord d'un bateau à vapeur.

Vendredi dernier cinq hommes inconnus sont montés à bord du bateau à vapeur Ellen D. amarré à Point Jefferson, sur la rivière Bœuf et qui avait été affrété par MM. Krantzfass et Gerson pour colporter des marchandises dans cette région. Ces cinq hommes étaient arrivés séparément sous le prétexte d'acheter des marchandises. Tout d'un coup, l'un deux prononça ces mots: "shall we," et les autres se levant répondirent "ready," sur quoi les cinq bandits tirant leurs pistolets les braquèrent sur le commis, le vendeur, le pilote et l'ingénieur, et au commandement de "squat" donné par le chef, ces derniers se virent lier les mains, bander les yeux et renverser sur le plancher avec ordre de n'en pas bouger. Les voleurs alors firent main basse sur l'argent qu'ils purent trouver, environ $1000, et ils remplirent plusieurs sacs de marchandises, après quoi ils décampèrent sur les chevaux qui les avaient amenés. Le shérif assisté de quelques citoyens s'est mis à leur poursuite, mais aux derniers avis on ne les avait pas retrouvés. Cet événement s'est passé dans la paroisse Morehouse.

Si vous vous sentez opprimé par le régime radical et que la déplorable situation où se trouvent les affaires publiques et particulières vous cause de légitimes angoisses, cherchez une salutaire diversion à vos inquiétudes et à vos préoccupations. La loterie de la Louisiane vous promet une petite fortune... Si vous avez le bonheur de mettre la main sur le bon billet.

Assessment Nos. 156 et 157.—Voyez à la colonne des notices spéciales, la mort de Georges Mc D. Burke et Bernard Boecker, payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association," rue du Camp No 19.

— On lit dans le *Fanfulla* du 14:

"M. Tiby, qui, jusqu'à l'arrivée du marquis de Noailles, doit gérer la légation française en Italie, a rendu sa visite au ministre des affaires étrangères. Nous savons que ce diplomate apporte les instructions les plus amicales."

Théâtre de l'Opéra. — On annonce pour lundi prochain, 9 février, la reprise du grand opéra de Meyerbeer, *Le Prophète*, au bénéfice de M. Momas, chef d'orchestre. Il n'est douteux pour personne que la vaste salle du théâtre de la rue Bourbon ne soit remplie, ce soir-là, depuis la première rangée de sièges jusqu'à la dernière. M. Momas, par son savoir, son attention constante, son extrême désir de contenter son public, aussi bien que par l'aménité de son caractère, a justifié la réputation qui l'avait précédé à la Nouvelle-Orléans; et la popularité qu'il s'est acquise ici, est un gage certain du succès qui doit récompenser son talent et son zèle.

Demain, jeudi, Matinée à midi précis: *La Fille de Mme Angot*, opéra comique de Charles Lecocq.

Jeudi soir, deuxième représentation de *Faust*. M. Gadilhe remplira le rôle de *Faust*, M. Mayan celui de *Méphistophélès*, M. Duplin celui de *Wagner*.

M. Devoyod tiendra le rôle de *Valentin*. Mmes Fursch-Madier, Léonia Carini, Jaume, tiendront, la première le rôle de *Marguerite*, la seconde celui de *Siebelt*, la troisième celui de *Marthe*.

Concert de Madame Schwartz.—Nous rappelons que c'est ce soir que doit avoir lieu, à la Salle Harmonie, rue Bienville, le concert que madame Alice Schwartz doit donner, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs distingués.

Théâtre des Variétés.—M. De Vivo nous prie d'annoncer que la vente des billets pour les représentations du grand tragédien Salvini, au Théâtre des Variétés, commencera demain jeudi.

M. le professeur Mehay.—Les dames composant la Société des Servantes des Pauvres nous prient d'être leur organe auprès de M. le professeur Mehay pour le remercier du généreux appui qu'il a bien voulu accorder à leur œuvre de charité. La séance de magie et de prestidigitation qu'il a organisée à leur profit, et qui a eu lieu dimanche dernier dans la salle Grunewald, a donné un résultat qui dépasse de beaucoup l'attente des dames patronnesses. La salle était comble, et les tours merveilleux exécutés avec une incroyable habileté par M. Mehay ont soulevé de frénétiques applaudissements dans le public d'élite qui avait répondu à son appel. Le docteur du diable, comme les journaux de l'Ouest ont surnommé le professeur, est bien certainement un des prestidigitateurs les plus experts qui soient jamais venus à la Nlle-Orléans. Nous lui avons vu faire des choses surprenantes et véritablement inexplicables qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient essayées. Nous lui prédisons un succès colossal à la Havane et dans les Etats de l'Amérique du Sud qu'il se propose de visiter.

Que n'a-t-on dit de l'espérance? C'est la dernière consolation des affligés, la seule à laquelle ils ne renoncent qu'avec la vie. Le condamné à mort espère, le moribond aussi. Pour les prolétaires et les nécessiteux, la loterie c'est l'espérance. Un caprice du sort peut les enrichir. La loterie de la Louisiane a déjà fait des heureux, et elle en fera encore.

Comment payer ses taxes? Le problème devient de plus en plus épineux, car ceux qui pouvaient encore s'acquitter l'année dernière ne le peuvent plus aujourd'hui—Les économies sont épuisées, le travail chôme, et pourtant le fisc est là plus avide que jamais. Pour y satisfaire, nous n'avons plus que la ressource de la loterie.—C'est dans l'espérance de gagner de quoi payer l'impôt que nombre de gens qui n'ont pour toute fortune que le toit qui les abrite, ont déjà acheté des billets à la Loterie du 24 février. Puisse le sort leur être favorable!

Pseudo-Législature.

Séance de mardi, 3 février.

Sénat.—La séance ouvre à midi sous la présidence de C. C. Antoine. Vingt-deux membres répondent à l'appel.

Rapports des comités:

Le comité judiciaire présente un rapport défavorable relativement au bill demandant la fermeture des cafés et établissements publics les dimanches. Le même comité présente un rapport favorable sur le bill pour punir les officiers publics convaincus d'ivrognerie. Le comité présente aussi un rapport favorable sur le bill pour établir une cour criminelle dans la paroisse d'Orléans, pour définir sa juridiction et pour la nomination d'un juge, d'un greffier, etc.

Le comité du commerce présente un rapport favorable sur le bill relatif à la punition des fraudes commerciales.

Le comité des finances présente un rapport favorable sur le bill pour payer les frais des comités chargés de faire une enquête dans les livres de l'auditeur d'Etat.

Présentation de bills:

Par Burch—Un bill pour demander la suppression de la flagellation et des punitions corporelles dans le pénitencier de l'Etat.

Plusieurs bills adoptés à la Chambre sont référés aux différents comités.

Après quelques débats peu importants, le Sénat s'ajourne.

Chambre.—82 membres sont présents.

Murrell de Madison (c) présente un mémoire demandant que tous les membres qui n'ont pas été déclarés élus par le bureau légal soient sujets à contestation. (Rire général.) Envoyé à l'impression.

Montaldo demande que David Wilson, Prevost, Thompson, Langles, O. P. Fernandez reçoivent leur *per diem* pour la session régulière et la session extraordinaire. Le mémoire est déposé sujet à appel.

Sewell présente la résolution suivante, qu'un comité spécial de trois membres soit nommé pour s'enquérir de la condition de la ligne des chars à cheval entre la Nouvelle-Orléans et Carrollton afin d'aviser, de concert avec le président de cette ligne, à un service plus régulier à l'avenir.

Davidson demande que le comité judiciaire décide, sans plus tarder, sur le bill qui abolit le salaire des juges de paroisse, et qui crée des conservateurs des hypothèques dans les paroisses. Déposé suivant le règlement.

Martinet (c) annonce qu'il présentera un bill pour réduire les taxes de la paroisse de St-Martin.

Un membre désire qu'un comité soit nommé pour s'enquérir de la valeur du stock du chemin de fer de Jackson et de la manière dont il a été vendu.

L'acte présenté par M. Hahn, sur les ventes judiciaires, est adopté.

Le bill relatif à l'Asile des fous est référé.

Keathing demande l'adoption finale de sa résolution pour fournir un clerc au comité spécial d'éducation. Adopté.

Le bill du comité judiciaire sur la saisie des biens d'un débiteur est finalement rejeté. Ce bill tendait, à ce que nous croyons, à exempter ces biens de saisie, au moyen de procédures judiciaires.

Le bill de la Chambre abrogeant les privilèges pour dettes encourues pour fournitures d'approvisionnements aux fermiers, est indéfiniment ajourné.

Rodriguez (c) prend la parole pour appuyer le bill d'entrepôts pour les tabacs. Ce bill établirait un monopole qui est repoussé vivement par Murrell, de Madison, qui fait valoir de fortes bonnes raisons contre. Il est ici, dit-il, pour le bien de l'État et non pour le ruiner davantage. Il demande que le bill soit ajourné indéfiniment.

Sewell se lève pour parler sur cette question, mais il est inopinément pris à partie par Paris qui lui demande s'il est citoyen naturalisé des Etats Unis.

M. Sewell lui répond qu'il est citoyen des Etats Unis depuis 33 ans, c'est-à-dire nombre d'années avant que son interrupteur fut citoyen lui même. Paris ne se tient pas pour battu, et il se livre contre M. Sewell à des grossièretés de langage telles que le président lui ordonne de s'asseoir.

M. Sewell alors, reprenant la parole, dit qu'il veut la liberté du commerce et qu'aucun monopole ne doit exister. L'orateur s'étend sur ce sujet et défend les bons principes. Paris veut ici encore interrompre Sewell, mais une motion d'ajournement prévaut et la séance est levée.

—On écrit de Washington au *Times*:

"Jeudi prochain (aujourd'hui), le secrétaire Fish donnera en l'honneur du marquis de Noailles, ministre de France, un dîner auquel sont invités les membres du corps diplomatique, afin de donner une occasion aux nombreux amis du marquis de se trouver une dernière fois avec lui et sa famille avant leur départ de cette ville, qui aura lieu le samedi 31 courant. Le ministre français, accompagné par sa famille, ira à New-York, y restera une semaine, et partira par le steamer français le 7 février. Il compte être installé dans son nouveau poste de ministre en Italie d'ici à cinq semaines environ."

—Le Parlement allemand doit se réunir vers la mi-février, et on laisse entendre que c'est l'empereur qui l'ouvrira.

Les nouveaux académiciens. — M. Belmontet n'a pas été élu à l'Académie; il n'y a eu que trois nominations. M. Alexandre Dumas fils est trop connu pour que nous ayons besoin d'indiquer ses titres.

M. Elme Marie Caro est un ancien élève de l'Ecole normale. En 1856, après une mission à Anvers, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, puis inspecteur d'Académie, puis enfin, en 1864, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Outre de nombreux mémoires, M. Caro a publié un livre sur le *Mysticisme au dix-huitième siècle*, deux ouvrages importants: *L'Idée de Dieu* et la *Philosophie de Gœthe*.

Le troisième élu, M. Alfred Mezières est aussi professeur à la Sorbonne, où il occupe la chaire de littérature étrangère, ses principaux ouvrages sont les études sur Shakespeare et la littérature anglaise.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les incendies.

Une visite au bureau du chef du département des signaux, à l'Hôtel-de-Ville, nous a appris qu'il y avait eu trente incendies le mois dernier à la Nouvelle-Orléans, c'est-à-dire une moyenne d'un par jour. L'alarme a été donnée quarante-et-une fois, et de ce nombre, il y a eu trois alarmes générales.

M. Samuel Weeks, le surintendant du département des signaux, qui a bien voulu nous donner ces renseignements, a ajouté qu'il n'avait jamais vu autant d'incendies dans un mois, depuis qu'il remplit les importantes fonctions qui lui ont été confiées.

Si cela continue longtemps ainsi, il n'y aura bientôt plus une maison debout, si courageux et si dévoués que soient nos pompiers.

Il faudrait un exemple terrible pour intimider quelque peu les incendiaires; car il est certain que les trois-quarts des feux sont allumés par des misérables qui en font une spéculation.

Si nous avons eu le bonheur apparent jusqu'ici d'échapper aux grandes conflagrations comme celles de Chicago et de Boston, il n'est pas moins vrai, que nous brûlons en détail tous les jours; et, en définitive, cela revient au même.

Il faudrait déclarer une guerre acharnée aux incendiaires et nous ne les verrions pas toujours, faute de les avoir vu positivement appliquer la torche à leurs maisons.

Il est assez clair que lorsque le feu se déclare, à deux ou trois heures du matin, dans une bâtisse dont le plancher a été arrosé d'huile de pétrole, qu'il ne peut pas être accidentel et qu'il a été mis par la main de l'homme.

Le coupable dans un cas pareil doit nécessairement être celui qui est le plus directement intéressé à la destruction de l'édifice. Il n'y a pas besoin d'autres preuves pour le condamner.

Quand les jurys seront moins indulgents, les incendies seront moins nombreux.

Une voleuse arrêtée.

Depuis quelques mois, il s'est commis plusieurs vols considérables dans différents grands magasins de la ville. Les étoffes les plus précieuses, les soieries, les pièces de satin, disparaissaient sans que l'on put s'en rendre aucunement compte.

On avait fini par supposer qu'il y avait une bande organisée d'adroits filous, qui savaient se rendre invisibles pour se glisser derrière les comptoirs en plein jour et sous les yeux mêmes des commis.

La police avait mis tout en œuvre également et avait de son côté subi un échec complet.

Il y a quelques semaines, plusieurs yards de soie, évaluées à $500, ayant été enlevées mystérieusement du magasin de MM. Feiber & Gonsenheim, sis au coin des rues Canal et Baronne, les propriétaires se sont adressés au chef de la police secrète pour lui demander de trouver les coupables.

Celui ci a confié immédiatement l'affaire aux agents Pecora et Devereux, deux de ses plus habiles limiers.

Après de longues recherches, ils ont enfin découvert le pot aux roses. Munis d'un mandat de perquisition, ils se sont rendus, hier matin, chez une femme, connue sous le nom de Mme Schneider, demeurant rue du Canal, où ils ont trouvé une quantité d'étoffes évaluées à $1,000.

Ils ont appris aussi que depuis plusieurs mois cette Mme Schneider faisait métier de vendre des soieries à des prix réduits aux modistes et aux petits marchands de son quartier.

Elle a été arrêtée et conduite en prison, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

Arrestation d'un Faussaire.

Un certain James Kendricks, ex-pensionnaire du pénitencier, qui avait essayé, il y a deux jours, d'obtenir de l'argent au bureau du *Times*, sur un ordre contrefait par lui, a voulu jouer le même tour au magasin situé au No 46 de la rue Decatur, en lui présentant un chèque de $35, signé B. A. Flanders.

Kendricks a été reconnu et arrêté comme faussaire.

Réunion de la Chambre de Commerce.

La réunion mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu lundi soir.

M. Bailey, du comité des finances a présenté un très-long rapport relatif à la dette de la ville, aux warrants en circulation, aux dépenses de l'administration et à l'intérêt sur la dette.

Il a suggéré plusieurs plans pour remédier à l'état actuel des choses.

Des résolutions ont été adoptées, autorisant un comité de cinq membres, qui seront nommés par le président, à présenter à la pseudo-législature tels bills qui pourront amener des réformes utiles.

Il a été question, sur la motion de M. Burwell, d'adresser une pétition au Congrès pour lui demander de rétablir à la Nouvelle-Orléans l'ancien hôtel de la monnaie.

M. Sandidge, secondé par M. Oglesby, a présenté une résolution pour complimenter la pseudo-législature, relativement à l'adoption du bill de consolidation, qui avait été recommandé par la Chambre de commerce.

Le meeting s'est alors ajourné jusqu'au mois prochain.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil s'est réuni à midi, sous la présidence du maire Wiltz. — Tous les administrateurs étaient présents.

M. Calhoun a présenté son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui ont été adoptées sans difficulté.

Les frais du département des améliorations pour le mois de janvier se montent à $40,591 02, répartis comme suit:—Bureau des rues $23,453 90, bureau des quais $7,499 35, bureau de desséchement $6,064 52, bureau des inspecteurs $3,574 25.

Les frais du département de la police s'élèvent à $7,274 90, dont $4,990 85 pour l'éclairage de la ville.

Après l'adoption de plusieurs autres rapports ayant trait à la routine ordinaire, un grand nombre de pétitions ont été référées aux administrateurs des différents départements. L'une d'elles est de M. I. N. Marks, président de l'Association Charitable des Pompiers, qui demande à retirer son offre d'acheter les caserne pompes pour le département de l'incendie.

TEMPÉRATURE. — 6 Février 1874.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	52	11
1 M.	54	12
3 P. M.	54	12
6 P. M.	52	11

—Depuis le 1er janvier, le nombre des émigrants débarqués au Castle Garden a été de 1,682 contre 6,460 en janvier 1873. Cette diminution considérable est attribuée à la crise financière et au manque de travail.

Trois steamers arrivés lundi de Glasgow, de Hambourg et de Brême n'ont débarqué que 137 passagers d'entrepont. Il est probable qu'avec le printemps, les arrivages augmenteront d'importance, mais en restant inférieur aux chiffres de l'année dernière.

(*Messager Franco-Américain*)

— Les journaux de Marseille, du 14 janvier confirmant la nouvelle que des arrestations ont été opérées à Marseille parmi les volontaires de 1870, disent que le nombre de ces arrestations est de 17.

On a retrouvé la montre qui avait été dérobée à cette époque dans l'invasion de l'évêché. La justice informe.

— Le *Nouvelliste de Rouen* apprend que par suite d'arrangement de famille, M. le comte de Paris est devenu propriétaire du château d'Eu et de toutes ses dépendances.

Le château va être réparé, et il deviendra la résidence habituelle de M. le comte de Paris.

—Dans le *Journal Amusant*, M. Pierre Véron rappelle une plaisante histoire que racontait Villemot:

Il était allé visiter le bagne de Toulon. Il y retrouva un ancien comédien détenu lui aussi, pour avoir contrefait des signatures.

— Enfin, lui demandait Villemot, pourquoi êtes-vous ici?

—J'attrapais trop bien la ressemblance.

L'euphémisme ne manquait pas de saveur.

Il y a économie à employer la poudre à levain de Dunham. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

Traitement scientifique et sûr.

Lorsqu'on l'applique en même temps que le Nasal Douche et le Golden Medical Discovery du Dr Pierce comme remède constitutionnel, le Catarrh Remedy du Dr Sage produit une guérison parfaite dans les cas les plus graves et les plus opiniâtres de Catarrhe et d'Ozène. Cette médication complète constitue le seul traitement scientifique, rationel et sûr de ces deux affreuses maladies. Le succès en a été tel que le propriétaire offre constamment une récompense de $500 à quiconque lui prouvera qu'elles ont jamais failli.

Preuve irrécusable.

Thos. J. Bishop, de South Brooklyn, N. Y., dit dans une lettre, que sa femme souffrait d'un Catarrhe depuis son enfance et que le mal était devenu ce que les médecins éminents appellent Consomption, qu'elle a eu recours au Catarrh Remedy du Dr Sage et, en même temps, au Golden Medical Discovery du Dr Pierce que ces deux remèdes avaient opéré des miracles.

Les contrefacteurs.

Le public doit se mettre en garde contre ces imposteurs qui non seulement essaient de contrefaire les remèdes du Dr Pierce, mais encore imitent le genre de ses annonces en offrant différentes récompenses à ceux qui réussiront à prouver l'inefficacité de leurs préparations. Il n'est pas probable que des gens qui n'ont pas assez de capacités pour rédiger eux-mêmes leurs avis et sont forcés de voler ceux d'autrui, puissent faire de grandes et précieuses découvertes en médecine. Méfiez-vous de ces hommes-là. 3 fév—6fév &c

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 3 février 1874.—Les membres de cette Société sont informés de la mort de George McD. Burke, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 6 juillet 1873; de la mort de Bernard Buecker, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 9 juillet 1873. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de cette Société, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer sur chacun de ces décès, d'ici au 12 mars 1874, à 1.25 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
1er fév—au 8.

ENTREPOT DE TAPIS.
17...Rue de Chartres...17
A. BROUSSEAU.
Importateur et Marchand en gros et en détail. TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains. TOILES CIRÉES, pour planchers et tables. NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Corniches, couvertures de tables et de piano. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c. CRINS, guimpe, peluche, &c., &c.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES
ELKIN & CO.,
168...RUE DU CANAL...168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—6mPP

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.—Au No 120 de la rue de la Commune: Une élection de directeurs pour un an à dater du deuxième lundi d'avril 1874 aura lieu, aux bureaux de la compagnie, LUNDI, 16 février 1874, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
J. P. ROUX, Secrétaire.
4 fév—td

Bureaux de New Orleans Gas Light Company, encoignure des rues Baronne et Commune.—Nouvelle-Orléans, 4 février 1874.—A une réunion des Directeurs de cette Compagnie tenue le lundi, 5 janvier 1874, les messieurs ci-après ont été dûment élus directeurs pour l'année à partir du premier Lundi de Février 1874:
J. W. BURBRIDGE, JOHN GEDDES, JAMES JACKSON, B. BISCOE, CHAS. MACREADY, ALB. ROCHEREAU.
A l'assemblée régulière des Directeurs pour l'organisation, tenue le Lundi 2 Février, JAMES JACKSON, Esq. a été unanimement réélu Président, pour servir pendant l'année courante.
WM S. BROWN, Trésorier et Secrétaire.
4 fév—1t

AVIS.—Le steamer STATE OF MINNESOTA arrivé de Liverpool et de Bordeaux, commencera son déchargement au pont No 23, 2me District, mercredi, à 7 heures du matin. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane et de se rendre pour recevoir les marchandises au fur et à mesure du déchargement, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation pour articles avariés ne sera admise à moins que la réclamation ne soit faite sur la Levée avant que les dits articles ne soient enlevés. Les consignataires sont aussi priés de se faire représenter par des courtiers capables. Pour livraison des marchandises, il faut se présenter aux bureaux des soussignés, munis d'un ordre et du paiement du fret.
A. K. MILLER & CO., Au No 33 de la rue Carondelet.
4 fév—2

Mr. J. M. Larrieu,
MÉDECIN Vétérinaire, diplômé le 1er août à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (France) et Vétérinaire de l'armée française, a l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans qu'il est récemment arrivé dans cette ville et qu'il se tient à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Il réside actuellement rue Jersey, entre Berlin et Milan.
Tous les jours jusqu'à midi, on peut aussi le réclamer Marché Poydras Nos 33 et 35.
4 fév—1m

Robes. Modes. Lingeries.
GRANDE FABRIQUE DE JUPONS.
SPÉCIALITÉ DE PEIGNOIRS, GABRIELLES, COSTUMES DE SOIRÉES DE BALS ET DE VILLES.
SCHWARTZ & CO.,
75 rue de Chartres, à côté de l'Abeille.
4 fév—6m

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans. — L'Assemblée Générale trimestrielle de cette Association aura lieu le JEUDI, 5 février, à 7 heures du soir, à la salle de la rue Poydras No 201. Des affaires de grande importance seront soumises à l'assemblée. La présence des membres est obligatoire aux réunions générales.—Soyez très ponctuels.
Par ordre du Président.
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.
1 fév—3t

L'Union Française. — A l'élection régulière du 11 janvier 1874, ont été nommés membres du Conseil de Direction pour l'année courante:
MM. H. Salmon, J. B. Cerain, L. A. de Montluzin, Léon Queyrouze, V. Nippert, J. J. Arise, Alp. Vallé, L. Grand, P. Maillard, J. G. Spor, P. Tiéné Jr., MM. L. Breton, Dr Duperron, R. Scheidecker, M. Vergnole, B. Saloy, A. Granger, P. Boisseneau, A. Hommecaze, J. B. Mondiegt, A. Bonnet, J. Anglade, M. Bochet.
A la réunion régulière du 1er février courant ont été nommés à l'unanimité:
MM. L. Breton, Président; A. Jau..., 1er Vice-Président; A. Granger, 2nd Vice-Président; J. B. Seguin, Trésorier; L. A. de Montluzin, Secrétaire.
3 fév—6t

Leçons de Piano.
MADAME E. DRUILHET, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer à ses anciennes élèves et aux familles qu'elle a repris l'enseignement du piano et qu'elle sollicite leur bienveillant patronage. S'adresser au magasin de musique de M. Elie, rue du Canal.
3 fév—3t

Pianos Pleyel.
REÇU, tout récemment, par les navires Cosparet et Albatross—Un beau stock de ces pianos favoris que je vendrai à une grande réduction de prix au comptant ou en paiements mensuels. Je reçois en échange les pianos de rencontre.
LOUIS GRUNEWALD, Marchand de pianos, Aux Nos 18, 20 et 22 de la rue Baronne.
1er fév—1m

Avis.
MME ANNETTE METRAL, née Raviol, voudra bien se présenter chez M. Eugo. Forestier, 183 rue de la Commune, pour une affaire qui l'intéresse.
31jan—3t

En débarquement des navires ALBATROS et MINNESOTA, de Bordeaux,
100 futailles VIN DE PORTO—Isabella.
100 caisses FRUITS A L'EAU-DE-VIE—T. Cosnard.
10 futailles BIERE de Robert Younger.
25 barriques VIN—F. Clermont & Co.
350 caisses VINAIGRE de vin blanc—Cessat.
En magasin:
Vins en barriques et en caisses, Sardines, Sherry, Moutarde, Huile, Anisette, Bénédictine, &c.
A vendre par BERCIER & LE SMET, No 5 rue Tchoupitoulas.
4 fév—3t

135...RUE DU CANAL...135
(Bâtisse Touro)
DÉPOT DE GLACES FRANÇAISES ET ALLEMANDES.
L. UTER
APPELLE respectueusement l'attention du public sur les prix excessivement bas de son assortiment si bien choisi de GLACES françaises et allemandes, GRAVURES et LITHOGRAPHIES simples ou coloriées; CHROMO-LITHOGRAPHIES; STORES, CORNICHES et Supports de Rideaux; CADRES pour Portraits et Tableaux, de tout genre et de toute grandeur.
AU COMPTANT.
Il exécute avec le plus grand soin les encadrements de tout genre, tels que commandes, redore les vieux cadres et rétame les glaces tachées ou avariées.
25jan—1m—PP—[12]

Grande Teinturerie du Sud,
(Toutes les Machines sont mues par la vapeur.)
MR. F. E. BOUMARD, informe le public et les marchands de la ville et de la campagne, qu'il a terminé l'installation de son usine de TEINTURES ET APPRÊTS de tissus neufs et qu'il est prêt à recevoir les marchandises qu'on voudra bien lui confier.
Pour la TEINTURE ET LE NETTOYAGE DES ARTICLES DE TOILETTE POUR DAMES ET MESSIEURS, l'atelier spécial est organisé dans des conditions qui lui permettent de défier toute concurrence.
Dépôt Central: Rue du Canal No 151, entre Carondelet et Baronne.
Fabrique: Rue Commune No 342, encoignure Robertson.
N. B. Tous les ordres seront exécutés dans le plus bref délai.
14janv—1m

Magnifiques et Incomparables TRIOMPHES DE LA Compagnie de Machines à Coudre DE WHEELER & WILSON DE NEW-YORK.
Sur plus de quatre-vingt-un Concurrents, A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE, EN 1873, &c.
1. La Croix de Chevalier de l'Ordre Impérial de "François Joseph", décernée par Sa Majesté Apostolique l'Empereur d'Autriche, à l'Honorable Nathaniel Wheeler, Président de la compagnie de machines à coudre Wheeler & Wilson, en sa qualité de fondateur de l'industrie des machines à coudre.
2. Le Grand Diplôme d'Honneur, recommandé par le Jury International pour cette compagnie seulement, en récompense des services qu'elle a rendus à la société sur le point de vue moral et matériel.
3. La Grande Médaille du Progrès, décernée à la nouvelle machine à coudre No. 6, qui est une preuve du progrès depuis l'exposition de Paris, en 1867, exposition à laquelle la seule Médaille en Or pour machines à coudre a été décernée à cette compagnie: ainsi donc, Vienne a déclaré qu'il y avait Progrès, non pas en basant sa décision sur une médaille inférieure, mais sur une Médaille en Or, c'est-à-dire le prix le plus distingué décerné à Paris.
4. La Grande Médaille de Mérite, pour le développement de l'industrie des aiguilles, l'excellence et la supériorité des échantillons exposés.
5. Une Grande Médaille de Mérite, pour l'excellence et la supériorité de la menuiserie. C'est le seul prix de ce genre.
6. Médailles pour Plusieurs Coopérateurs de la compagnie de Wheeler & Wilson à cause de leur mérite de premier ordre.
7. Le Rapport Officiel, publié par la Direction Générale de l'Exposition de Vienne, signale, dans les termes suivants, la suprématie de la compagnie Wheeler & Wilson sous le rapport de la quantité et de la qualité de la manufacture, et le rang qu'elle occupe dans le commerce des machines à coudre.
RAPPORT OFFICIEL, EXPOSITION DE VIENNE, MACHINE A COUDRE, &c. (GROUPE 13, SEC. 2, &c.)
"La plus grande fabrique de machines à coudre du monde est celle de Wheeler & Wilson, de New York, laquelle, à elle seule, a déjà fait plus de 900,000 machines. La production complète des parties est réglée de telle sorte que chaque machine complète peut servir de modèle pour l'exposition. L'établissement produit journellement 600 machines bien ajustées.
"Le chef-d'œuvre le plus récent de la compagnie et la merveille de l'Exposition de Vienne est la nouvelle machine à coudre No. 6. Cette machine est universelle pour le cuir, harnais le plus épais, les gazes les plus fines et le point en est admirable.
"Wheeler et Wilson ont remporté les premiers prix de toutes les Expositions du monde et se sont distingués d'une manière extraordinaire à celle de Vienne."
AUTRES HONNEURS.
New York, 15 Sept. 1873.
LA GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'AMERICAN INSTITUTE, DE NEW YORK
A été votée à l'unanimité, par les juges des machines à coudre, à LA NOUVELLE MACHINE No. 6 DE WHEELER & WILSON, le No. 6 étant à son avis, "bien plus perfectionnée que toutes les autres offertes en ce moment sur le marché," et devant "amener une révolution dans certaines branches de l'industrie, surtout dans la manufacture des chaussures et des harnais."
"BALTIMORE, Md., 31 Octobre 1873.
"Le MARYLAND INSTITUTE a décerné la Médaille en Or à la nouvelle machine à coudre No. 6, de Wheeler & Wilson. Les autres machines n'ont rien reçu."
SAVANNAH, 4 Novembre 1873.
"A la Foire d'Etat de la Géorgie, une Médaille en Argent, premier et unique prix pour la couture du cuir a été décernée à Wheeler & Wilson pour échantillons faits sur leur nouvelle machine à coudre No. 6."
BUREAU PRINCIPAL, No. 625 BROADWAY NEW YORK.
Agences dans les principales villes du monde.
3 fév—2f—v & c

Avis aux Consignataires.—Le brick norvégien ALBATROS, venant de Bordeaux, commencera son déchargement mercredi 4 février, No. 14, Second District. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera valide qu'elle n'ait été faite sur la levée. Les consignataires sont requis de payer leur fret avant de prendre livraison de leurs marchandises.
Ni le consignataire ni le capitaine du brick Albatros, venant de Bordeaux ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick.
P. E. BRULATOUR, 16 rue Royale.
1 fév—3t

Grande Ouverture de l'Atelier de Photographie d'Anderson.
AYANT transféré mon atelier au No 151 de la rue du Canal (à côté du magasin de Holmes) je l'ai disposé de manière à produire les ressemblances les plus frappantes. Il offre encore plus d'attraits à ce moment où les étrangers qui se trouvent en ce moment à la Nlle-Orléans sont invités à venir parcourir ma galerie, et en examiner les différents modèles.
S. ANDERSON, 151...Rue du Canal...151, à côté du magasin de Holmes.
1erfév—1m

MADAME ROBERT,
195...CANAL...195
Entre Bourgogne et Remparts, Nlle-Orléans.
Chapeaux pour dames et fillettes, Dentelles, Bonnets en dentelle, Châles et voiles, Couronnes et Voiles de mariée, Fleurs, Rubans, etc. Modes Nouveautés.
MODES, CONFECTION DE ROBES, dans le dernier genre parisien.
Prix en rapport avec les temps.
1 fév—1m

Avis.
LES soussignés ont formé une association sous la raison sociale de SILAS WEEKS & CO., pour le commerce de courtage de navires au No 48 de la rue Carondelet, retenant en même temps l'agence du "Mississippi and Dominion Steamship Line" dont MM. Flinn, Main & Montgomery sont les directeurs généraux à Liverpool.
SILAS WEEKS. THOMAS J. IRVINE.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1874. 1er fév—6t

Charbon.——Grande Réduction.
CHARBON DE PITTSBURG à soixante-quinze cents le baril.
Ce qui est une réduction de vingt-cinq cents par baril. — Nous livrerons le bon charbon de Pittsburg à soixante quinze cents le baril, trillé expressément pour les familles.
W. G. COYLE & CO., Bureau, No 138 de la rue Gravier.
Dépôts—Coin Julia et Water, Coin Race et Levée.
1 fév—3t

En débarquement du brick "Albatross", de Bordeaux:
40 barriques VIN ROUGE St-Macaire,
20 do do Duvergier,
20 do VIN BLANC do
10 1/4 do do Grave.
A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 15 et 18 rue St-Louis.
1 fév—3t

ARBRES FRUITIERS, PLANTES, VIGNES.
Importés de France par le dernier vapeur.
M. GUIOT a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleurs, Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaite condition et à prix très modérés. Le magasin est situé rue St-Charles, No 24.
4janv—2m

Consulat de France,

AVIS MENSUEL—FÉVRIER 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B. Barosta Alfred. Bret Jean.
C. Corvard François. Candeviole Jean. Chabanne Jean-Baptiste. Charlon François.
D. Drouillet Marcelin. Dauban, Jean et Théodore. Dupin, Pierre et Jacques. Dupeau Théodore. Dumas Ve. Jean. Donnef Pascal.
F. Fourrier Edouard Antoine. Fumel, Daniel et enfants.
G. Gaudette James.
H. Hales Jean, dit Genty.
L. Lalarrere Bernard. Lafont, restaurateur. Levi Henri. Lebolloc Louis. Legrand Jean serrurier. Lamboley Eugène.
M. Marmonget Denis. Martin (Mme) Ve Jean. Mainier Lazare. Myal Marcellin.
N. N. Orleans Natal. Banking Association. N. Orleans Mutual Insurance Association.
P. Piatloly menuisier. Pinot Auguste.
R. Robie Mme. Rougnolle Jean Guillaume.
S. Saux Bertrand.
T. Terrasse (Mme).
V. Verrier François.

Sont également invités à se présenter à ce Consulat, tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

3 fév—

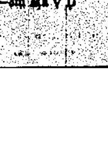
TOUX, RHUMES, ASTHME.
Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens,
Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 22 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
2 nov—3m MaVD

SMITH & McKENNA
Aux Nos. 85, 87 et 89 de la rue Poydras.
Nous avons en magasin, en débarquement et nous attendons
2,500 demi-boîtes Thé de la nouvelle récolte,
comprenant toutes les qualités de l'OLONG, de l'IMPERIAL, du GUNPOWDER, du SOUCHONG et du JAPAN.
Ayant acheté ces différents thés au commencement de décembre 1873 et avant la forte hausse, nous sommes à même de les offrir au commerce à plus bas prix et à des conditions aussi avantageuses qu'aucune maison des Etats-Unis.
Nous serions heureux d'en montrer des échantillons en tout temps.
LES CÉLÈBRES WHISKY RYE DE JNO. GIBSON'S SON & CO.
Nous avons en magasin un grand stock de ce célèbre Whisky, si remarquable par son bouquet. La faculté de médecine le recommande beaucoup et quant à sa PURETÉ, nous sommes prêts à l'établir. Nous le vendrons au commerce, soit de la distillerie soit du magasin, aux prix et aux conditions les plus favorables.
SMITH & McKENNA, Aux Nos 85, 87 & 89 de la rue Poydras.
SAVON DE CASTILLE! SAVON DE CASTILLE!
800 caisses SAVON DE MARSEILLE, de choix.
En magasin et à vendre par SMITH & McKENNA, Aux Nos 85, 87 et 89 de la rue Poydras.
1er fév—3t

Gants de Peau Blancs DE DAMES.
POUR BALS ET SOIRÉES, RÉDUITS A 50 CENTS LA PAIRE.
—Chez—
GUÉBLÉ & NIPPERT,
137...RUE DU CANAL...137
Cette mesure est tout simplement une gratification temporaire que nous faisons à ceux de nos clients qui fréquentent les bals; pour les autres nous continuons les prix usuels du VIEUX DÉPOT DE GANTS, tels qu'ils ont été depuis le commencement de la saison.
GANTS de dames, 1 bouton...75 Cts
GANTS de dames, 2 boutons...$1 00
GANTS de dames, véritables chevreau, 1 bouton...$1 25
GANTS de dames, véritables chevreau, 2 boutons...$1 50
GANTS pour messieurs...75 cents et $1 00
GANTS pour enfants...50 cents et 75 cents
Tout le monde connait l'excellente qualité de nos GANTS VÉRITABLE CHEVREAU; il n'y en a pas de supérieurs dans le marché. Chaque paire garantie. Le dépôt de gants est au No. 137 de la rue du Canal.
25janv—1m

Les Meilleurs Marchés Offert Jusqu'à Présent.
LIQUIDATION POSITIVE!!!
GODCHAUX ÉCOULE SON STOCK!
VÊTEMENTS D'HOMMES ET D'ENFANTS, ARTICLES DE TOILETTES.
AUX PRIX COUTANTS!
L. GODCHAUX
Nos 81 et 83, rue du Canal,
—ET—
Nos 213, 215 et 217, Vieille-Levée.
Venez et examinez. 1er fév—1er au 21.

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE, MARCHANDS DE Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
Ils approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur.
DÉPOTS—sur la levée au Ferry du 3e District, Et Au coin des rues Louisa et Levée.
BUREAU, No 33 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 7 déc—3m

Licences de Ville pour 1874.
H. HEIDENHAIN, COURTIER—Au No 33, rue Carondelet.
Le règlement des licences et des taxes de ville et d'Etat est l'objet d'une attention particulière.
6janv—1m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Blancs, Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 Juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires,
61...RUE TCHOUPITOULAS...61
NOUVELLE-ORLÉANS. 30 juin—1an

CAZAUX & VERGNOLE NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73...VIEILLE-LEVÉE...73
NOUVELLE-ORLÉANS. 2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)
A vendre chez: QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée, CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, No 19 rue Dumaine.
22 oct—1an

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)
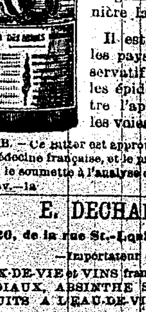
Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
19 fév—1a

E. DECHAMPS,
No. 20, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux États-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.
31janv.73—1an

Trouvées.
Deux MULES couleur oseille ont été trouvées dimanche soir sur la Levée, près du Marché Français et conduites à l'écurie, à l'angle des rues St Louis et Bourbon. Leur propriétaire pourra les réclamer en payant les frais.
3fév—3t

Bureaux du Percepteur des Taxes d'État, Second District.

Nlle-Orléans, Lne., 27 janvier 1874.

Aux personnes qui n'ont pas payé leurs taxes des années 1871 et 1872.

LE "Funding Bill" étant devenu loi, j'annonce dans l'intérêt de toutes les personnes qui doivent les taxes des susdites années, que les dites taxes peuvent, aujourd'hui, être payées de la manière suivante: Quatorze mills et demi (14½) en anciens mandats de l'Etat, et les autres sept (7) mills, comptant. C'est une grande économie pour tous les contribuables, auxquels je conseille de profiter immédiatement de l'avantage que leur offre la loi.

H. H. HARRIS, Percepteur.

27 jan—1m

Aux Planteurs, aux Eleveurs de Bestiaux et aux Jardiniers.
LA FARINE DE GRAINES DE COTON est ce qu'il y a de meilleur et de plus économique en fait d'engrais et de nourriture; nous en vendons en n'importe quelle quantité. Ceux qui l'ont essayée déclarent qu'il n'y a rien d'égal sur le marché. Louisiana Oil Company, Bureau 27 rue Union.
31jan—1m

Argent! Argent! Argent!
AVANCES libérales d'argent sur diamants, montres, bijoux, argenterie, sur mandats de l'Etat, de la ville et de la police, au No 145 de la rue de la Commune, en face de l'Hôtel St-Charles. Conditions strictement confidentielles.
M. JOSEPHSON, Directeur.
29 déc—2m

BANQUES, ASSURANCES, &c.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ...$500,000

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année	289,427 58
En moins—risques non expirés et primes remboursées	61,659 89
Montant net des primes	$227,767 64
Escompte et intérêt	44,087 22
	$271,854 86
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$133,159 77
Dépenses générales et taxes	42,173 21
Réserve et dividende sur actions	68,814 70
	$244,147 68
Bénéfice net	$27,071 18
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché.	
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$534,786 84
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,565 88
Total de l'actif	$590,352 72

Les Directeurs à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874:—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
B. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

25 janv—

Bureaux du "Carondelet Canal and Navigation Company"—Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1874.—A une élection qui a eu lieu le 19 courant, les directeurs suivants ont été élus pour l'année courante:

MM. P. H. Monsseaux, L. F. Génerès, Ant. Carrière, J. L. Gubernator, Manuel Etiot, Lo. Barnett, Jules C. Denis, B. Saloy, Geo. Merz,

et à une assemblée de la Direction, ce jour, les officiers suivants ont été réélus à l'unanimité: M. P. H. MONSSEAUX, Président. L. F. GENERES, Vice-Président. EMILE BOUNY, Secrétaire.

1er fév—1t

Metropolitan Loan and Savings Bank.—Au No 14 de la rue du Camp.—AVIS.—Une vente de toutes les garanties données à cette banque et sur lesquelles l'intérêt n'a pas été payé, sera faite par l'entremise de MM. H. M. & R. J. Montgomery, encanteurs, le VENDREDI, le SAMEDI et le LUNDI, 13, 14 et 16 février. Avis en est donné à toutes les personnes intéressées.

20 janv—10t D. T. VAN HORN, Caissier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—Nlle-Orléans, 27 janvier 1874.—A la première séance régulière du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 26 courant, M. P. Gaunchean a été élu président, M. A. Baldwin, vice-président, et

28janv—1m L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie de fabrique de Glace de la Louisiane, Nlle-Orléans, 18 janvier 1874.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire neuf directeurs pour l'année ensuite, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, No 16 de la rue du Canal, le MERCREDI, 4 février 1874, de midi à 2 heures de l'après-midi.

SIMON GOSSE IN, Secrétaire et trésorier.

20 janv—15

Compagnie d'Assurance contre l'incendie La Salamandre.—A une assemblée générale des actionnaires, tenue le 1er décembre 1873, les actionnaires dont les noms suivent ont été élus directeurs de la compagnie pour l'année 1874:

Placide Forstall,	Charles Lafitte,
T. Bailly Blanchard,	Félix Limet,
Clément Millaudon,	Gab. de Feriet,
F. A. Gonzales,	I. W. Homan,
Pierre Poutz,	Chs. Roman,
Alfred Philips,	Jos. Ménard,
A. Castaing,	Henry Weber,
Victor Maignan,	Isidore Pinsard,
Jules Bandue,	J. T. D. Lefèvre,
Charles Trouilly,	Emile Legendre.

A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, MM. Jérôme Meunier, S. Hermann, H. Larousini, H. Larque, A. M. Solari et F. Elmoney ont été nommés directeurs pour remplacer MM. F. Gonzales, H. Weber, Jos. Menard, Emile Legendre, I. W. Homan et Isidore Pinsard, démissionnaires.

A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, M. Charles Roman a été réélu président à l'unanimité, et M. Jules Lemore a été élu secrétaire à l'unanimité.

JULES LEMORE, Secrétaire.

7 janv. 1m

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD, Président.
EMILE DEBUYS, Vice-Président.
DUSUAU HALPHEN, Secrétaire.
ULGER LAUVE, Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Danville L. Kernion, F. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gerard.

COMITÉS:

Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan.
Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion.
Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard.
Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles.
Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION: Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune.

10 déc—3m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 276, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
23août—6m

CHARLES Trouilly,
No 57...Rue de Chartres...No 57
ENCOIGNURE BIENVILLE.
SALON DE COIFFURE POUR DAMES —ET— MANUFACTURE DE CHEVEUX ET PERRUQUES.
MME CHARLES vient d'arriver d'Europe avec un superbe assortiment de Parfumerie, Corsets, Rubans, Fleurs, Eventails, Bijouterie, Cristaux de Baccarat, Peignes, Brosses et Articles de fantaisie.
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE JAIS. Voiles, Couronnes, Coiffure de Mariées A DOMICILE.
Seul agent du "E. H. Thiellay's GOLDEN HAIR DYE, London."
Dépôt central de l'EAU TONIQUE pour les cheveux, de CHARLES TROUILLY.
4 déc—3m—lun.dim.mar

Avis de Société.
NOUS nous sommes associé, aujourd'hui, Mr. LEON LEVY, de New York. Le nom de la maison reste le même, Mr. CHARLES WILL reste chargé de notre procuration générale.
HOFFMAN, MARKS & CO., Encanteurs, Aux Nos 36 et 38 de la rue de Chartres.
Nelle-Orléans, 1er janvier 1874. 11 janv—D Mer V

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No. 16 rue Union.
24 oct—73—1 an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 FÉVRIER.—CLASSE No 28

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
33	32	65	55	63	62	1	28	68	7	12	9	72

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 3 fév. 1874.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

SEA FOAM
Levain plus puissant QUE LE YEAST OU TOUTE AUTRE POUDRE.
Avec le Sea Foam, Un baril de Farine donne 40 Livres de Pain de plus.
AVEC LE SEA FOAM, On économise les œufs, le lait, etc. L'ÉCONOMIE EST MERVEILLEUSE.
LE SEA FOAM
Est une invention entièrement nouvelle, n'offrant aucun des inconvénients du Yeast, des Poudres à Levain, du Soda, etc.
BUREAU, 176 DUANE ST., NEW YORK.
SEA FOAM DE GEO. F. GANTS & CO.
Patenté en 1869—Enregistré en 1872
Médaille décernée par l'American Institute, en 1870, pour la meilleure poudre de boulangerie.
27 janv—1m

Dr. O. R. LANNG, OCULIST,
A transféré son bureau au No 217 rue du Camp, entre Julia et St. Joseph.
1er fév—3t

Le Docteur J. E. Durac fils,
MEMBRE de l'Université de France, chef des travaux anatomiques et professeur suppléant d'anatomie et de physiologie à l'École de Médecine de Toulon, ancien médecin des bureaux de bienfaisance et des vaccinations municipales de la même ville, etc., a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son office rue du Canal, 199.
Le docteur s'occupera plus spécialement des maladies chirurgicales [illisible] Vaccination [illisible]
27 jan—1m

D. B. PERRET,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
11...RUE ST-LOUIS...11
Nouvelle-Orléans.
Il sollicite des consignations de Coton, Sucre, Mélasse, etc., Peaux, etc. et les produits à la vente desquels il donnera toute son attention.
11jan—3m

J. SAGET,
ARMURIER,
198...RUE DE CHARTRES...198
Entre Ste-Anne et Madison,
Annonce aux amateurs de la ville et à sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir des fusils [illisible]
6déc—3m

Charbon. Charbon.
CHARBON DE PITTSBURG de première qualité, pour les familles, [illisible] au No 26 1/2 de la rue St-Charles [illisible] commandes.
28 jan—1m

CHARBON
DU MOUNT CARBON.
A vendre par WASHINGTON MORTON,
138...GRAVIER...138
Ce charbon coûte 89 cts. le baril, délivré.
11janv—1m NLLE-ORLEANS.

P. & R. DE VERGES,
Marchands, en Gros et en Détail.
Charbon Pittsburg, Anthracite, Cannel et autres. Bureau, rue Carondelet, No 112, Dépôt, au No 59 de la rue Dauphine, Levée et Désiré, Nouvelle-Orléans.
5 nov—3m

AVIS.

Il m'a été volé dans la soirée du 25 décembre, une petite malle contenant les comptes des steamers Mt. Alban, B. L. Hodge, Lizzie Hopkins, Bart Able, Lessie Taylor, Sabine, Wm. S. Pike, College, Jefferson [illisible] Baptiste, de la Compagnie [illisible] quatre cent quinze 70/100 piastres, comme suit, savoir:
Cash
Mandat de L. Sellers, sur MM. Hambros & Lockter
Mandat de M. Frist, sur L. E. Brou
Balance en compte approuvés et autres.
Une lettre adressée à MM. Dufour & Limet, contenant quatre-vingt-cinq piastres en "Currency".

Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre au soussigné les papiers qu'elle contient elle peut garder le Cash. Il ne sera pas fait de questions.

Donaldsonville, 25 décembre 1873. JUST TOMES, Donaldsonville.

25déc—

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,
POUR CAUSE DE CHANGEMENT,
LA maison No 10 rue Dumaine, connue sous le nom de HOTEL DE LA COUR D'ALSACE, aux conditions les plus avantageuses. S'adresser sur les lieux ou à la "Ville de Strasbourg," No 14 rue St-Philippe.
PH. REY. 4 fév—3t

A Vendre,
Pour cause de départ, UNE GROCERIE, située à l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine. S'adresser sur les lieux.
4 fév—6t

A Rare Opportunity,
A CIGAR FACTORY FOR SALE.
THE stock in trade, consisting of an extensive and valuable variety of stock, fixtures, good will &c. of a popular cigar manufactory situated in this city having a good custom. The former proprietor J. Baltazar having died, his widow is desirous of selling upon reasonable terms. A rare opportunity is thus offered to an enterprising man. Apply at 47 Bienville up stairs.
29 jan—1m

A Louer,
La maison en briques No. 131 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne. Huit chambres, cuisine, chambres à domestiques, gaz, waterworks, etc., etc. La maison de quarante piastres ($40) par mois. Les clés se trouvent chez Mme Lartel, 129, rue Ste. Anne. Pour plus de détails s'adresser à HENRY CHIAPELLA, 5 Carondelet.
31 jan—1m

A Louer,
LA MAISON, No 99, rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de "l'Abeille".
20janv

A Louer,
La belle résidence à trois étages, ayant tous les agréments modernes, située au No 230 de la rue Royale, coin St-Philippe. On la louera à bas prix à un bon locataire. Possession le 1er février. S'adresser à T. DANZIGER & Sons, No 204 de la rue du Canal, entre Bourbon et Remparts.
18 janv

Cinquante mille piastres
SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No 14 de la rue du Camp, en-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue six pour cent l'an sur les dépôts de trente jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.
4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.